



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 54059

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur certains graves dysfonctionnements inhérents au système d'admissions post-bac (APB). Des élèves de terminale S effectuant leur scolarité dans des lycées agricoles reçoivent en effet un avis défavorable pour leur demande d'inscription en licence de la terre et de l'environnement au prétexte que cette formation exigerait « un parcours scientifique préalable ». Cette motivation apparaît pour le moins surprenante. Elle tendrait en effet à démontrer qu'en dépit de la réglementation en vigueur, le bac S spécialité « écologie, agronomie et territoires » (EAT) proposé dans l'enseignement agricole n'est pas réellement reconnu en tant que bac général scientifique, ce qui aurait pour effet concret de restreindre drastiquement le périmètre des formations universitaires accessibles à ses titulaires. Il lui demande dès lors de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de mettre un terme à ces inadmissibles dérives.

Texte de la réponse

Le portail APB (admission post-bac) permet aux candidats qui souhaitent poursuivre leurs études en première année de licence de bénéficier de la part des universités d'un conseil d'orientation. Ce conseil se fonde sur les résultats scolaires du candidat et sur son projet personnel et professionnel. Le candidat est libre de le suivre ou de ne pas en tenir compte lorsqu'il formule ses vœux sur le portail. Alerté par des lycéens de terminale scientifique effectuant leur scolarité dans des lycées agricoles auxquels il était conseillé d'envisager une autre poursuite d'études qu'une première année de licence mention « sciences de la terre et de l'environnement », le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a pris contact avec les universités qui avaient délivré ces conseils en méconnaissant le parcours scolaire des élèves. Ces dernières ont, à la suite de ce contact, formulé de nouveaux conseils d'orientation conformes à la scolarité des candidats.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54059

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3398

Réponse publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8258